



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LA DELIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE SEJOUR « ETUDIANT »

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

De façon à faciliter le traitement du dossier, merci de ne pas utiliser d'agrafes

Dépôt : 97 rue Molière - Lyon 3ème - du lundi au vendredi de 9h à 13h – Guichets « étudiants »

1-LISTE DES PIECES A FOURNIR (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS)

Article L.311-13 alinéa D du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : *Sans préjudice des dispositions de l'article L. 311-7, préalablement à la délivrance d'un premier titre de séjour, l'étranger qui n'est pas entré en France muni des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur ou qui, âgé de plus de dix-huit ans, n'a pas, après l'expiration depuis son entrée en France d'un délai de trois mois ou d'un délai supérieur fixé par décret en Conseil d'Etat, été muni d'une carte de séjour, acquitte un droit de visa de régularisation d'un montant égal à 340 €, dont 110 €, non remboursables, sont perçus lors de la demande de titre. Cette disposition n'est pas applicable aux réfugiés, apatrides et bénéficiaires de la protection subsidiaire et aux étrangers mentionnés au 2° bis de l'article L. 313-11, aux 4° à 7° de l'article L. 314-11 et à l'article L. 314-12.*

Si votre situation administrative relève des dispositions prévues à l'article L.311-13 alinéa D du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, vous devez vous acquitter de la somme de 110 € en timbres fiscaux au dépôt du dossier.

Passeport en cours de validité (photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées)

Justificatifs d'état civil (originaux + traductions)

- Si célibataire, votre acte de naissance et les actes de naissance de tous vos enfants
- Si marié, soit actes de naissance des enfants et acte de mariage, soit livret de famille
- Si divorcé, soit acte de naissance et livret de famille, soit actes de naissance des enfants et jugement de divorce

Justificatifs de domicile

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (contrat de bail, facture d'électricité, téléphone fixe, quittance de loyer non manuscrite, facture Fournisseur accès Internet, contrat d'assurance-habitation...)
- Si hébergé dans un foyer ou une résidence universitaire, attestation de résidence (datée, signée et tamponnée par le directeur) portant **le n° du logement**
- Si hébergé, attestation manuscrite de l'hébergeant, justificatif de domicile de moins de trois mois + copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

N.B : Les quittances de loyer établies par des particuliers, les factures de téléphones portables, les factures sous forme d'échéancier ne sont pas acceptées.

3 photographies d'identité (conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) identiques, bien contrastées, de moins de 6 mois, format 35x45, sur fond clair (bleu clair, gris clair), tête nue et de face, non découpées

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 106 rue Pierre Corneille – 69419 Lyon cedex 03
Tél. 0821 803 069 (0,12€/min) – Télécopie : 04.72.61.62.41 – <http://www.rhone.gouv.fr>

Justificatif de la poursuite d'études :

- Certificat de scolarité (pas de carte étudiant multiservices) indiquant la matière, le niveau d'études et l'année de l'enseignement suivi
- Selon votre cursus : convention de stage ou contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage ou contrat de formation en alternance, visé par l'unité territoriale de la DIRECCTE (anciennement, direction départementale du travail) et mentionnant la nature et la durée de la formation ainsi que les conditions de gratification ou de rémunération.
- Pour les jeunes gens au pair : accord de placement visé par l'unité territoriale de la DIRECCTE (anciennement, direction départementale du travail) + inscription en français langue étrangère

Les étudiants en première demande seront convoqués par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) en vue du contrôle médical réglementaire. Le renouvellement du titre de séjour sera subordonné à la production l'année suivante du certificat attestant de ce contrôle médical.

2- PIECES COMPLEMENTAIRES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT SELON LE CAS (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES)

Pour les détenteurs d'une carte de résident longue durée CE dans un autre pays de l'Union européenne

Carte de résident longue durée CE (+ traduction par un traducteur assermenté agréé « expert judiciaire » en France ou validée par une ambassade ou un consulat)

Justificatif de vos ressources personnelles, stables et régulières, suffisant à votre entretien et le cas échéant à celui de vos conjoint et enfants (hors prestations familiales, revenu de solidarité active, allocation de solidarité pour les personnes âgées et de l'allocation de solidarité spécifique pour les chômeurs) d'un montant au moins égal au salaire minimum de croissance sur une année

Justificatif de la détention d'une assurance maladie

*En cas d'entrée en France
sans visa long séjour « étudiant » ni carte de résident longue durée CE*

Tous les relevés de notes et diplômes obtenus depuis l'entrée en France

Si vous préparez une thèse, fournir une attestation (sur papier à entête de l'établissement, datée, signée et revêtue du cachet de l'établissement) du directeur de thèse précisant l'état d'avancement de vos travaux et indiquant la date prévisible de soutenance de la thèse.

Justificatif de vos ressources :

Attestation de bourse

ou attestation bancaire datant de moins de trois mois

ou avis de paiement de virements internationaux

ou bulletins de salaire accompagnés, pour les Algériens et les « Faisant Fonction d'Interne », de l'Autorisation Provisoire de Travail en cours de validité délivrée par l'unité territoriale de la DIRECCTE (anciennement Direction départementale du Travail)

En cas de prise en charge par un particulier résidant en FRANCE :

- attestation sur l'honneur manuscrite de prise en charge
- 3 derniers bulletins de salaire du garant
- dernier avis d'imposition du garant
- copie de la carte d'identité ou de séjour du garant

Attention : dans tous les cas, durant l'instruction de la demande de titre de séjour, des documents complémentaires pourront être demandés.